

DÉLIBÉRATION N° 9

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 20 NOVEMBRE 2013**

Vu le décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 modifié, portant statut de l'Etablissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son article 16 ;

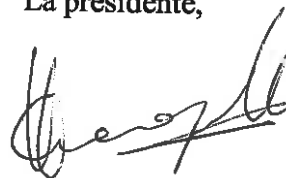
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve :

- le retrait des versements en provenance du compte d'affectation spéciale pour les opérations de travaux mentionnées dans le tableau ci-dessous ;
- l'affectation des versements en provenance du compte d'affectation spéciale pour les opérations de travaux mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Cité et opération	Financement complémentaire par versements du CAS (2011 et 2012)
La Joliette Rénovation des bâtiments J et E	-504 183,00 €
Trinité Rénovation globale	-187 054,00 €
Réaménagement des locaux administratifs de Saint-Georges de l'Oyapock en logements Masse	300 000,00 €
Saint-Julien en Genevois Réfection des façades par ITE	345 000,00 €
Collonges-sous-Salève Réfection des façades par ITE (financement partiel)	46 237,00 €
<i>Solde (pour information)</i>	<i>0,00 €</i>

Fait à Montreuil, le 20 novembre 2013

La présidente,



Hélène CROCQUEVIELLE